



INFO HANDBALL 77

Informations N°14 édition du vendredi 28 février 2014

Retrouvez toutes les News et les liens vers les résultats sur notre site Internet – www.hand77.com

COMMISSION SPORTIVE

Le Comité recherche un gymnase de 08 heures à 18 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation des **Finales de la Coupe de Seine et Marne qui doivent se jouer le 31 mai /1er juin 2014.**

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité au plus tard le 15 mars 2014.

Le Comité recherche un gymnase de 09 heures à 18 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation des **Finalités M-10 et M-8 qui doivent se jouer le dimanche 15 juin 2014.**

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité au plus tard le 15 mars 2014.

La réunion de la COC 77 du 27/01/2014

Rappel des règles concernant :

- Les joueurs sans licence
- La procédure de remplacement d'arbitre
- Le respect des délais
 - * des conclusions,
 - * des demandes et réponses des reports/inversions de rencontre,
 - * des retransmissions des FDME.

Afin de faire respecter ces obligations, la COC 77 rappelle les sanctions liées à ces anomalies en aménageant certains points pour permettre aux clubs de se mettre à jour.

Mise en application des ces mesures et listes des anomalies :

- Anomalies du 01/02 février 2014
 - * Avertissements
 - * Sanctions financières
 - * Sanctions sportives et financières



JOUEUR SANS LICENCE

Toute personne inscrite sur une feuille de match doit être licenciée FFHB et doit présenter sa licence. En cas d'absence de licence, elle doit présenter un justificatif d'identité.

Cas d'un joueur sans licence et sans justificatif d'identité

Le joueur ne peut en aucun cas prendre part à la rencontre

S'il apparaît que ce (cette) joueur (euse) est néanmoins sur la feuille, l'arbitre doit alors laisser cocher la case « INV » et les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :

- perte du match par pénalité pour le club fautif
- pénalité financière

Décision de la COC77 (séance du 27/01/2014)

Constat :

Nombre croissant de joueurs sans licence ni justificatif d'identité.

Pour les équipes de jeunes, certains clubs ne voient pas l'intérêt de produire les licences.

De plus en plus d'arbitres pensent que ce n'est pas de leur fonction de vérifier les licences

Conséquences :

Des joueurs sont sur les terrain sans être licenciés ou sans être qualifiés.

Risque de faire jouer les joueurs sous un autre nom.

Problème de responsabilité en cas d'accident.

Décision :

N'ayant pas suivi ce problème depuis le début de saison, et afin de suivre la règle fédérale la saison prochaine, la COC77 décide d'une mesure transitoire et progressive.

Pour tout signalement de la case « INV » non décochée

M+16 et F+15 : sanction financière

-20, -18, -16, -14, -12

*** Avertissement jusqu'au 09/02/2014**

*** Sanction financière à partir du 09/02/2014**



ABSENCE D'ARBITRE

A l'heure du match, le remplacement des juges-arbitres défaillants s'effectue de la façon suivante :

a) Recherche d'1 binôme officiel neutre ou d'1 juge-arbitre officiel neutre

b) Présence d'1 binôme officiel ou d'1 juge-arbitre officiel

Si plusieurs candidats, choisir le grade le plus élevé ; en cas d'égalité d'échelon, il y a tirage au sort.

c) A défaut de tout juge-arbitre officiel :

M+16 et F+15	-20, -18, -16, -14, -12
<p><u>Tirage au sort entre :</u> <i>1 joueur de chaque équipe. Celui qui est désigné arbitre, l'autre ne participe pas au jeu.</i></p> <p><u>Saisie sur la FDME :</u></p> <p><u>Onglet « Officiels »</u> - Cocher Tirage au sort - Remplir : * Juge Arbitre Tiré au Sort * Joueur non Tiré au Sort</p> <p><u>Onglet « Résultats »</u> - Signature de l'Arbitre Tiré au Sort</p> <p><u>Sanctions</u></p> <p>Perte du match par pénalité pour les 2 équipes.</p>	<p><u>Tirage au sort entre :</u> <i>1 manager de chaque équipe ayant une licence JOUEUR ou LOISIR. Celui qui est désigné arbitre, l'autre manage son équipe.</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Si aucun des officiels n'a de licence joueur ou loisir, le match ne doit pas avoir lieu.</p></div> <p><u>Saisie sur la FDME :</u></p> <p><u>Onglet « club »</u> - Supprimer le manager désigné pour arbitrer de la liste des officiels de son club.</p> <p><u>Onglet « Officiels »</u> - Sélectionné « Juge Arbitre Club » - Indiquer le nom de l'arbitre.</p> <p><u>Onglet « Résultats »</u> - Cocher Commentaire Feuille - Préciser : * Manager non Tiré au Sort * Manager Tiré au Sort - Signature de l'Arbitre Tiré au Sort</p> <p><u>Sanctions</u></p> <p>Avertissement pour l'équipe recevante jusqu'au 02 mars 2014. Perte du match par pénalité pour l'équipe recevante à partir du 02 mars 2014.</p>

RAPPEL : les catégories jeunes doivent être en priorité arbitrées par des Arbitres Jeunes.



NON RESPECT DES DELAIS

La COC 77 remarque une importante dérive concernant le **respect des délais** pour la **saisie des conclusions de match**, des **demandes de report** et de leurs **réponses**, **Transmission de la FDME** dans Gest'Hand.

Rappel du règlement :

Saisie des conclusions de match :

- * 21 jours avant la date de la rencontre pour M+16, F+15, -20, -18, -16
- * 14 jours avant la date de la rencontre pour -14, -12, -10, -8

Sanction

Pénalité financière

Report de match

Les reports et inversions de match doivent être conclus à la date initiale de la rencontre.

La réponse à une demande de report ou d'inversion doit être faite dans les 6 jours qui suivent.

Sanction

1. Un avertissement entre le 20^{ème} et le 9^{ème} jour avant la date initiale.
2. Entre le 8^{ème} jour et la date initiale la demande sera facturée.
3. Toute demande de modification de date établie après la date initiale du match entrainera automatiquement la perte de ce match par pénalités sportives et financières pour les 2 équipes.

Toute demande sans réponse dans les 6 jours suivant l'envoi de la fiche navette, une pénalité financière sera facturée.

Transmission de la FDME

Les FMDE doivent être transmises le lundi à 12h. 4h après une rencontre jouée en semaine.

Sanction

Pénalité financière

Décision de la COC77 (séance du 27/01/2014)

La dérive étant récente, la COC 77 n'a pas sanctionné les quelques cas de début de saison.

* **Avertissement**, afin de rappeler aux clubs les règles de bon fonctionnement, sanctionnera les anomalies **jusqu'au 30 mars 2014**.

* **A partir du 30 mars 2014**, les **sanctions prévues** seront appliquées.

CHALLENGE M-10

Journée 6 Week-end 05/06 avril 2014

Report possible : 03/04 mai 2014

Poule A

SENART 2000 HB 1
LE MEE
JOUARRE
COMBS LA VILLE 2

Poule B

COMBS LA VILLE 1
MEAUX
MONTEREAU 1
VILLEPARISIS 1

Poule C

TORCY 1
BRIE 1
PONTAULT COMBAULT 1
FONTENAY TRESIGNY

Poule D

MITRY MORY
VAL D'EUROPE 1
AVON
GRETZ TOURNAN 1

Poule E

OURCQ
SENART 2000 HB 2
ROISSY/OZOIR
LA THEROUANNE

Poule F

PONTAULT COMBAULT 2
LAGNY
CHELLES
NANGIS 1

Poule G

BRIE F-10
NOISIEL
MONTEREAU 2
VAIRES 1

Poule H

TORCY 2
CESSON
NANGIS 2
ST MARD

Poule I

VAL D'EUROPE 2
COULOMMIERS 1
HBC DU LOING

Poule J

GRETZ TOURNAN 2
LA GRANDE PAROISSE
CHAMPS
COURTRY

Poule K

PONTHIERRY
VILLEPARISIS F-11
MONTEREAU 3
VAIRES 2

Poule L

CLAYE SOUILLY
VILLEPARISIS 2
LA FERTE GAUCHER
BRIE 2

Journée 7 Week-end 17/18 mai 2014

Report possible: 24/25 mai 2014

Poule A

GRETZ TOURNAN 1
PONTAULT-COMBAULT 1
SENART 2000 HB 1
COMBS LA VILLE 1

Poule B

MONTEREAU 1
BRIE 1
AVON
COMBS LA VILLE 2

Poule C

JOUARRE
VAL D'EUROPE 1
VILLEPARISIS 1
TORCY 1

Poule D

LE MEE
MEAUX
FONTENAY TRESIGNY
MITRY MORY

Poule E

SENART 2000 HB 2
TORCY 2
VAIRES 1
BRIE F-10

Poule F

MONTEREAU 2
LAGNY
PONTAULT-COMBAULT 2
OURCQ

Poule G

SAINT MARD
NANGIS 1
NOISIEL
ROISSY/OZOIR

Poule H

CHELLES
CESSON
NANGIS 2
LA THEROUANNE

Poule I

CHAMPS
VILLEPARISIS 2
VAIRES 2
CLAYE SOUILLY

Poule J

GRETZ TOURNAN 2
BRIE 2
COURTRY
VAL D'EUROPE 2

Poule K

COULOMMIERS 1
LA FERTE GAUCHER
MONTEREAU 3
PONTHIERRY

Poule L

LA GRANDE PAROISSE
VAIRES 2
VILLEPARISIS F-11
HBC DU LOING

PLATEAUX M-8

Journée 5 Week-end 03/04 mai 2014

Report possible : Week-end 10/11 mai 2014

Poule A

GRETZ TOURNAN
VAL D'EUROPE
BRIE 2
BRIE 1

Poule B

SENART 2000 HB 1
VAIRES
MONTEREAU
MEAUX

Poule C

LA FERTE GAUCHER
NANGIS
CHELLES 1
TORCY

Poule D

OURCQ
ROISSY/OZOIR 1
SENART 2000 HB 2

Poule E

ROISSY/OZOIR 2
CHELLES 2
COULOMMIERS

PLATEAUX M-8

Journée 6 Week-end 24/25 mai 2014

Report possible : Week-end 31 mai/01 juin 2014

Poule A

BRIE 1
BRIE 2
LA FERTE GAUCHER
ROISSY/OZOIR 1

Poule B

CHELLES 1
VAL D'EUROPE
MEAUX
ROISSY/OZOIR 2

Poule C

VAIRES
CHELLES 2
COULOMMIERS
SENART 2000 HB 2

Poule D

MONTEREAU 1
OURCQ
SENART 2000 HB 1

Poule E

NANGIS 1
GRETZ TOURNAN
TORCY

ANOMALIES du 08/09 février 2014

Avertissements

M-18 Honneur

LA GRANDE PAROISSE

LA GRANDE PAROISSE - NOISIEL

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-16 Honneur

LAGNY

LAGNY - GREZ TOURNAN 1

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-12 Championnat Poule E

SENART 2000 HB 2

SENART 2000 HB 2 - FONTENAY TRESIGNY

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

F-12 Honneur

MEAUX

MEAUX - LA FERTE GAUCHER

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

ANOMALIES du 15/16 février 2014

Avertissements

M-12 Championnat Poule G

LE CHATELET

LE CHATELET - MONTEREAU 2

Envoi de la FDME 0 J+8 jours.

ANOMALIES du 08/09 février 2014

Sanctions financières

M-18 Excellence

VAL D'EUROPE

VAL D'EUROPE - SENART 2000 HB

Absence de signature de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule B

JOUARRE

JOUARRE - LESIGNY

Absence de capitaine.

M-14 Championnat Poule D

HBC DU LOING 2

HBC DU LOING 2 - QUINCY VOISINS

Absence de capitaine.

F+15 Excellence

BAGNEAUX

MITRY MORY - BAGNEAUX

Manager joueur non capitaine.

F-16 Excellence

FONTENAY TRESIGNY

FONTENAY TRESIGNY - AVON

Absence de signature du chronométrateur.

F-16 Excellence

VAL D'EUROPE

VAL D'EUROPE - ROISSY/OZOIR

Absence de signatures du chronométrateur, du secrétaire et du manager.

F-12 Honneur

MEAUX

MEAUX - LA FERTE GAUCHER

Absence de signatures du manager.

M-10 Tournoi J

VAL D'EUROPE 2

VAL D'EUROPE 2 - PONTAULT COMBAULT 2 - ST MARD - SENART 2

Absence de table de marque.

M-10 Tournoi L

VAL D'EUROPE 1

VAL D'EUROPE 1 - AVON - VILLEPARISIS F-10 - VILLEPARISIS 1

Absence de table de marque.

ANOMALIES du 15/16 février 2014

Sanctions financières

F+15 Prérégionale

AVON 1

AVON 1 - PONTIERRY 2

Absence de signature de responsable de salle.

ANOMALIES du 08/09 février 2014

Sanctions financières et sportives

M+16 Excellence

NOISIEL 2

CESSON 2 - NOISIEL 2

Forfait.

F-18 Territoriale

MONTREUIL

SAINT DENIS - MONTREUIL

Forfait.

M-8 Plateau D

ROISSY/OZOIR 2

LA FERTE GAUCHER - VAIRES - ROISSY/OZOIR 2

Forfait.

ANOMALIES du 22/23 février 2014

Avertissement

M+16 Division 2

GRETZ TOURNAN 2

OURCQ - GRETZ TOURNAN 2

Réponse à une demande de report à J+11.

ANOMALIES du 08/09 février 2014

Sanctions financières et sportives

M+16 Division 2

OURCQ

OURCQ - GRETZ TOURNAN 2

Joueur Mehdi BENDALI non licencié à la date initiale de la rencontre.

**SI VOUS CONTESTEZ UNE SANCTION FINANCIERE ET SPORTIVE
MERCİ DE LE FAIRE AVANT DE RECEVOIR L'AMENDE**

Voie de recours :

Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges du CDHB 77, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Vous voulez vous investir : la commission de discipline souhaite accueillir d'autres membres pour compléter son effectif (nous manquons de féminines).

Merci d'envoyer votre candidature au secrétariat du Comité.

Pour tout renseignement : Philippe RIVIERE au 06 08 09 12 15. ou par mail : riviére-philippe-hb@sfr.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2014

Le Comité recherche une salle de 08 heures à 15 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation de l'Assemblée Générale des clubs qui doit se dérouler le samedi 21 juin 2014.

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité.